

Elèves de Cultures Marines

Objet : Certificat médical des gens de mer.

Bonjour,

Vous allez rentrer ou poursuivre votre cursus en Bac pro Cultures Marines et nous nous en félicitons.

Pour recevoir les diplômes de cette spécialité mais également naviguer dans un cadre règlementaire, vous devez présenter un certificat médical des gens de mer dès la rentrée.

Pour cela vous devez :

- 1 Dans un premier temps **demandez un numéro de marin provisoire** par mail au service de santé des gens de mer d'Arcachon : ddtm-navpro@gironde.gouv.fr
Joindre :
 - une copie de sa pièce d'identité,
 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
 - pour les mineurs domiciliés chez leur(s) parent(s), une attestation d'hébergement signée par le parent titulaire du contrat et la copie de sa pièce d'identité.Le numéro provisoire sera transmis au demandeur par retour de mail, accompagné de la procédure à suivre pour prendre RV chez le médecin des gens de mer.
- 2 Puis vous prenez **RDV au service de santé des gens de mer** en allant sur le site : <http://rdvsantemarin.application.equipement.gouv.fr>. (de mi-juillet à mi-Août, le médecin est en vacances)

Cordialement,

Le Proviseur
Bertrand LALUQUE